

# Orford

BULLETIN ÉLECTRONIQUE – MAI 2023

MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD  
2530, chemin du Parc, Orford (Québec) J1X 8R8  
Tél. : 819 843-3111 / Sans frais : 450 532-3272  
[canton.orford.qc.ca](http://canton.orford.qc.ca)  
[facebook.com/MunicipaliteOrford](https://facebook.com/MunicipaliteOrford)





NOUVELLES

---



## STATION DE LAVAGE D'EMBARCATIONS

La Municipalité d'Orford peut dorénavant miser sur une station de lavage pour embarcations afin de limiter la propagation des espèces aquatiques envahissantes (EAE) dans ses plans d'eau. Les élus de la Municipalité se sont réunis le 20 avril 2023 pour inaugurer cette première station de lavage située au parc de l'Érablière (34, chemin de la Sucrierie à Orford), une localisation idéale en plein cœur des nombreux lacs du territoire.

Que ce soit une embarcation avec moteur ou une planche à pagaie, toute embarcation qui est transportée d'un plan d'eau à un autre est susceptible de transporter une EAE et devrait être nettoyée avant d'être mise à l'eau.

La station de lavage est composée d'un pistolet de lavage à pression (2700 PSI) qui fonctionne à l'eau chaude (67 degrés), en respect des critères en la matière recommandés par le gouvernement. Cette année, la période d'utilisation de la station de lavage s'étendra du 20 avril 2023 jusqu'au 10 septembre 2023 en suivant les heures d'ouvertures du parc de l'Érablière.

## LE DÉFI PISSENLITS



**En mai à Orford,  
laissons notre gazon  
pousser et prenons  
soin de nos  
pollinisateurs.**

En mai à Orford, laissons notre gazon pousser et prenons soin de nos pollinisateurs. Les insectes pollinisateurs jouent un rôle essentiel dans l'écosystème et, par le fait même, dans notre alimentation. À nous de leur donner un coup de pouce!

- On repousse la première tonte pour laisser pissenlits et fleurs printanières éclore : elles sont la première source de nourriture des pollinisateurs après un long hiver. Pour commencer plus mollo, on peut tondre partiellement le terrain, en laissant des espaces moins utilisés pour les pollinisateurs pour le mois de mai;
- On tond haut et moins souvent, pour que de nouvelles fleurs poussent rapidement et pour protéger notre gazon de la sécheresse;
- On s'inspire de la nature et on pratique l'herbicyclage et le feuillicyclage.

Inspirez le voisinage! Des affiches promo sont disponibles à la mairie d'Orford dès maintenant.



## ÉVITONS LE GASPILLAGE DE NOTRE EAU POTABLE

Saison estivale rime avec beau temps, activités et entretien extérieur. La Municipalité d'Orford profite donc de cette période pour vous sensibiliser à la façon dont vous utilisez l'eau, particulièrement celle provenant du réseau d'aqueduc, pour le nettoyage extérieur. Lorsque vous utilisez l'eau potable, pensez à rationner vos opérations pour éviter le gaspillage. Vous contribuerez ainsi à réduire les dépenses reliées à la production d'eau potable.

Voici quelques astuces afin de limiter le gaspillage de l'eau :

- Utilisez un baril récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage des plantes et le lavage de la voiture;
- Redirigez les gouttières vers vos plates-bandes, vos haies ou la pelouse;
- Employez un seau d'eau pour laver la voiture au lieu de prendre un boyau à tout moment;
- Prenez un balai plutôt que le boyau d'arrosage pour nettoyer votre entrée de cour.

N'oubliez pas que la Municipalité possède un règlement sur la consommation d'eau potable du réseau municipal. Pour le consulter, [cliquez ici \(pages 67 à 69\)](#).

## REPLISSAGE D'UNE PISCINE CREUSÉE OU HORS-TERRE



La Municipalité tient à rappeler aux orferoises et aux orferois que le remplissage d'une piscine creusée ou hors-terre avec l'eau provenant de l'aqueduc municipal est **interdit** sauf :

- Au printemps, lors du rétablissement du niveau d'eau, qui ne doit pas se situer à plus de 6 pouces du bas de l'écumoire;
- Durant l'été, lors d'un lavage à contre-courant.

Dans tous les autres cas, le remplissage d'une piscine creusée ou hors-terre s'effectue par camion-citerne aux frais du propriétaire.



## ORGANISER UN BBQ EN TOUTE SÉCURITÉ : QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

La période estivale arrivée, quoi de mieux qu'une cuisson sur le BBQ! Le barbecue au propane ou au gaz naturel est un appareil sécuritaire, mais l'appareil et son combustible comportent des risques de blessures, d'explosion et d'incendie s'il n'est pas installé, utilisé et entretenu correctement. Pour être utilisé de façon sécuritaire, votre barbecue doit être :

- À l'extérieur, dans un endroit bien aéré, afin d'éviter toute intoxication au monoxyde de carbone;
- Installé sur une surface solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu;
- À une distance de dégagement sécuritaire de tout objet ou matière combustible (murs, portes, arbres, etc.);
- Bien raccordé à sa bonbonne.

### **Quoi faire si le barbecue prend feu :**

- Fermer le robinet de la bonbonne, si possible;
- Fermer le couvercle pour étouffer le feu;
- Composer le 9-1-1;
- Ne pas tenter d'éteindre le feu avec de l'eau. Utiliser un extincteur portatif approprié, comme celui à poudre de type ABC.

### **Quoi faire si la bonbonne prend feu :**

Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bonbonne, s'éloigner rapidement et composer le 9- 1-1. Ne pas tenter d'éteindre le feu.

[Pour plus de détails, cliquez ici!](#)



# SERVICES

---



## PISCINE HORS-TERRE ET GONFLABLE

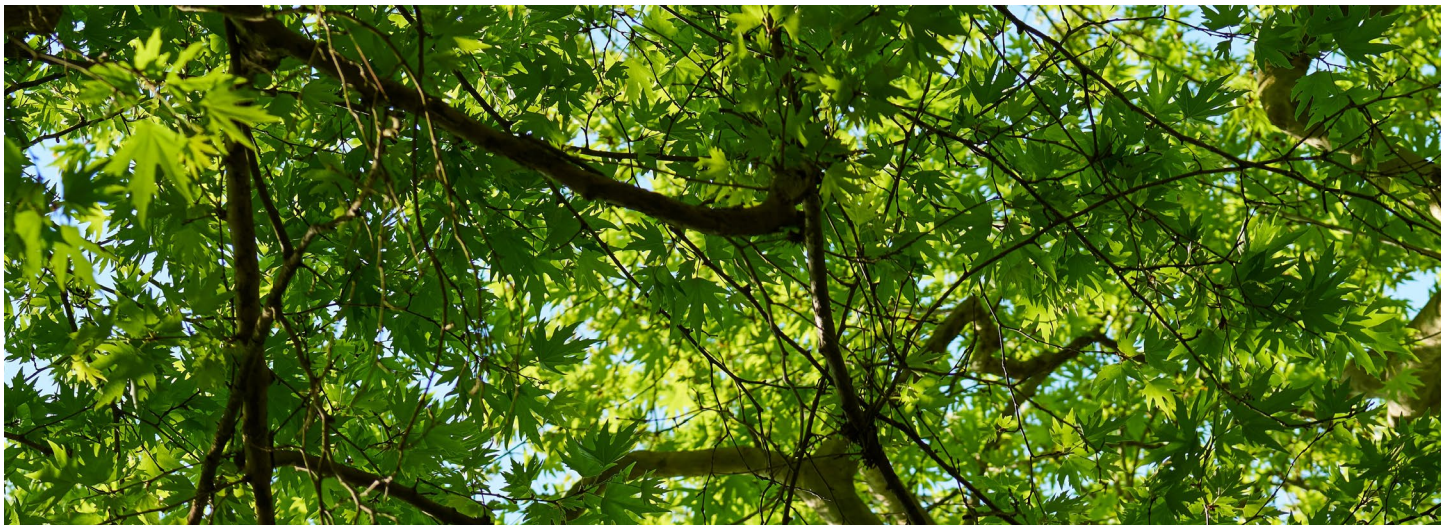
À l'approche de la période estivale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) rappelle les règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles. En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années et dans un souci de réduire les risques de noyade de jeunes enfants, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* s'appliquera désormais à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation.

Rappelons que les piscines construites avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis et n'avaient pas à faire l'objet de mesures de protection. Désormais, les propriétaires de piscines construites avant cette date auront jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour se conformer à la réglementation provinciale.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les règles suivantes s'appliquent aux nouvelles installations :

- Les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées;
- Aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci;
- Les piscines dotées d'un plongeoir devront être installées conformément à la norme BNQ 9461-100 visant à prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeon.

Pour en savoir plus, consultez nos fiches explicatives [piscine hors-terre](#) et [piscine creusée, semi-creusée](#).



## ABATTAGE D'ARBRES

Vous prévoyez abattre un arbre? Assurez-vous d'avoir obtenu au préalable une autorisation de la Municipalité d'Orford. Toute coupe d'arbre effectuée sur le territoire d'Orford doit d'abord être approuvée par un inspecteur, même si l'arbre est mort, malade ou dangereux. Afin d'accélérer le traitement de votre demande, transmettez la localisation exacte de l'arbre ou des arbres à abattre ainsi qu'une photo de l'arbre illustrant adéquatement le motif de l'abattage (arbre mort, signes de maladie, source de danger, etc.) à [permis@canton.orford.qc.ca](mailto:permis@canton.orford.qc.ca).

Pour en savoir plus, [nous vous invitons à consulter notre fiche explicative en cliquant ici](#).



## TRAVAUX ÉTÉ ET AUTOMNE 2023

Voici une liste des chantiers qui seront mis en branle pour l'été et l'automne 2023 :

### **Rechargement des rues Sève, Écorce, Bourgeon, Goudrelle et Aubier :**

- Contrôle de la végétation : mai 2023;
- Nettoyage des fossés et correction des talus intérieurs des fossés : mai et juin 2023;
- Ensemencement hydraulique : juin 2023;
- Rechargement granulaire : mi-juillet à mi-août 2023.

### **Autres travaux prévus :**

- Reconstruction du chemin de la Chaîne-des-Lacs : juillet et septembre 2023;
- Reconstruction de la rue de l'Arlequin : fin-août à fin-octobre 2023.



CULTURE,  
LOISIRS ET  
ÉVÉNEMENTS

---



## RETOUR SUR LA FÊTE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le 20 avril 2023 s'est tenue la Fête de l'engagement citoyen à la Mairie d'Orford. Cette rencontre a été une occasion privilégiée de rendre hommage et de saluer l'extraordinaire travail des orferoises et orferois qui contribuent activement à la qualité de vie de notre communauté et à sa vie démocratique. Merci à tous les bénévoles d'avoir participé à cette fête conviviale propice aux échanges et aux discussions. Votre présence nous a fait chaud au cœur!

## RETOUR SUR LE JOUR DE LA TERRE



Le Jour de la Terre organisé par la Municipalité et son comité consultatif de transition écologique (CCTE) s'est tenu le samedi 22 avril 2023 au parc de la Rivière-aux-Cerises. À cette occasion, 16 organismes, entreprises et particuliers étaient présents pour partager leur connaissance et leur amour de l'environnement.



Les quelque 200 visiteurs ont été en mesure d'élargir leurs connaissances en matière de biodiversité, de compostage domestique, de lutte au gaspillage alimentaire, de pollution lumineuse et autres sujets tout aussi intéressants, le tout en participant à des jeux interactifs et en dégustant un potage aux légumes anti-gaspillage alimentaire. La Municipalité a également rendu disponible lors de cet événement des autocollants anti-publicité pour les boîtes aux lettres ou cases postales, ainsi que des affichettes pour promouvoir le mois de mai sans tonte et le feuillicyclage à l'automne.



Une corvée de nettoyage a également été organisée pour l'occasion pour ceux et celles qui souhaitent poser un geste concret en cette journée spéciale. Dans le cadre de cette corvée, cinq (5) équipes ont procédé au ramassage des rebuts présents au parc et sur le terrain adjacent au parc.

L'activité fut bien appréciée des participants et la Municipalité espère vous revoir en grand nombre l'an prochain, pour l'édition 2024 du Jour de la Terre!

# Échange vivaces Orford

## ÉCHANGE DE VIVACES À LA MAIRIE D'ORFORD

La Municipalité d'Orford tiendra, pour une deuxième année consécutive, son événement d'échange de vivaces! Le 20 mai 2023, de 10 h à 12 h, apportez vos vivaces à la mairie d'Orford située au 2530, chemin du Parc. Arrivez dès 10 h avec vos végétaux en main pour en profiter au maximum. Vous repartirez peut-être avec de belles trouvailles. C'est l'occasion idéale de diversifier vos aménagements, et ce, gracieusement.

Profitez du printemps pour diviser vos plans devenus trop gros et venez discuter et échanger avec d'autres jardiniers amateurs. Notre hortultrice, Corinne Ducharme-Thibert, et des membres du comité d'embellissement d'Orford seront sur place pour répondre à vos questions et vous conseiller.

Vos plantes pour l'échange doivent être en santé et avoir : un pot avec de la terre, des racines et une identification claire. Vous pouvez également amener des semences, des boutures et des plantes d'intérieurs. Veuillez s.v.p. éviter les espèces envahissantes.

## CONCOURS ORFORD EN FLEURS



Pour une troisième année consécutive, tous les orferoises et les orferois sont invités à mettre la main à la terre dans le cadre du concours Orford en fleurs. Ce concours horticole vise à récompenser les citoyens, qu'ils soient propriétaires ou locataires, et nouveauté cette année, les commerçants, à colorer Orford.

Psst! Vous pouvez toujours dénoncer positivement vos voisins et vos proches!

Pour participer au concours, il suffit de remplir le formulaire « [Inscription concours Orford en fleurs](#) » d'ici au 23 juin 2023.



## VÉLOPARTAGE ORFORD

La saison *Vélopartage Orford* sera lancée le 18 mai 2023. Encore une fois cette année, nous vous promettons de vous faire vivre une expérience électrisante au guidon de l'un de nos dix (10) vélos libre-service à assistance électrique située dans le cœur villageois.

La saison froide vous a fait oublier comment on loue un vélo à la station? Ce n'est pas très grave! On vous rafraîchit la mémoire en quatre (4) étapes :

Étape 1 : Devenez membre et utilisez les vélos en libre-service quand vous le voulez. Pour commencer, téléchargez l'application mobile gratuite;

Étape 2 : Déverrouillez un vélo de la station *Vélopartage Orford* sur la rue du Marché en utilisant l'application mobile;

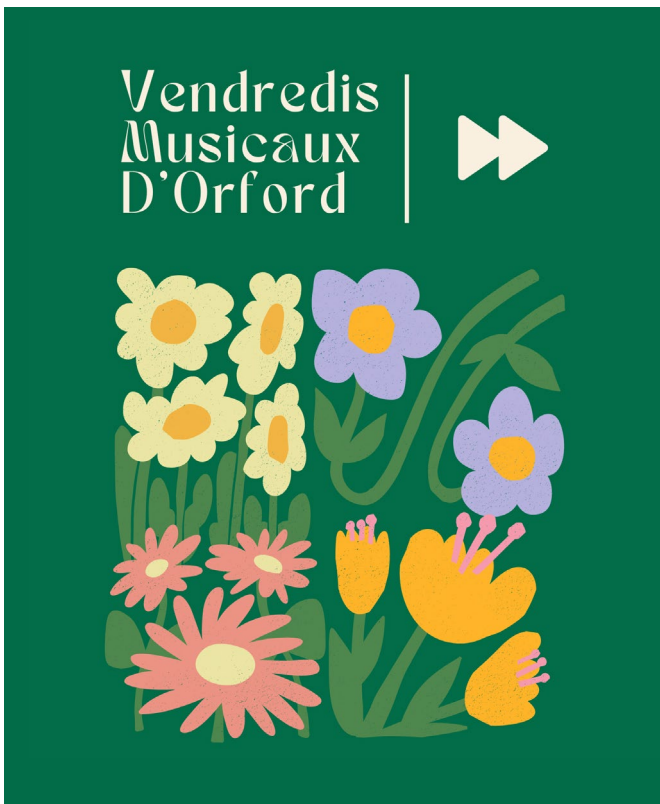
Étape 3: Roulez! Mais n'oubliez pas que chaque minute est comptabilisée. Afin d'éviter des frais supplémentaires, ne dépassez pas le temps alloué. Veuillez respecter le *Code de la sécurité routière*, notamment au niveau du **port du casque qui est obligatoire** pour les locations de vélo à assistance électrique. Veuillez aussi vérifier le niveau de batterie de chacun des vélos électriques qui s'y trouvent. Comme ça, pas de mauvaise surprise!

Étape 4 : Rapportez votre vélo à la station de la rue du Marché. Assurez-vous d'entendre le signal sonore confirmant que le vélo est bien verrouillé à sa borne et attendez de voir le message « vélo verrouillé » apparaître à l'écran.

La grille tarifaire pour la saison 2023 peut être consultée à [velopartageorford.ca/](http://velopartageorford.ca/).

**Préparez votre abonnement. Nous vous retrouvons bientôt en station!**

## VENDREDIS MUSICAUX



Cet été, les traditionnels 5 à 7 Orford : concerts dans le parc de la Rivière-aux-Cerises deviennent les Vendredis musicaux d'Orford. En effet, en plus des six (6) concerts offerts par Orford Musique dans le parc de la Rivière-aux-Cerises, la Municipalité offrira gracieusement aux orferoises et orferois quatre (4) prestations musicales pour prolonger les concerts en plein air lors de la période estivale 2023.

Pour ajouter une note festive à cette programmation, il y aura la présence d'un marché éphémère de producteurs locaux, de boîtes de pique-nique, de camions de rue et bien plus! Vous n'avez qu'à apporter votre chaise et le tour est joué! Aucune réservation nécessaire. En cas de pluie, l'événement sera déplacé à la Mairie d'Orford.

**[Pour consulter la programmation complète, cliquez ici.](#)**

Stationnement : Veuillez noter qu'il y a un stationnement municipal gratuit situé derrière le Lion d'Or au 2240, chemin du Parc à Orford.

## VÉLO-FÊTE ORFORD



Les adeptes de vélo, petits et grands, sont invités à la Vélo-Fête Orford, un événement festif et familial qui vise à promouvoir le transport actif sur le territoire d'Orford.

La Vélo-Fête se tiendra le 10 juin 2023, de 11 h à 16 h au parc de la Rivière-aux-Cerises. Ce sera l'occasion idéale d'en apprendre davantage sur le vélo et de le célébrer sous toutes ses formes et usages. Il y aura également de l'animation, de la musique, des ateliers et kiosques, des essais de vélo, une aire de pique-nique et plus encore.

Que vous soyez à vélo, à pied, en trottinette ou tout autre moyen de transport actif, venez vous balader avec nous dans une ambiance éclatée!

**Restez à l'affût, la programmation sera dévoilée bientôt!**

## RENDEZ-VOUS ENVIRONNEMENT

Le comité consultatif de transition écologique (CCTE) de la Municipalité d'Orford, en collaboration avec le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) et le Corridor appalachien, organise une série de quatre (4) conférences gratuites à la Mairie d'Orford cet été. Des rendez-vous instructifs à ne pas manquer! **Inscription obligatoire, places limitées!**

- [23 mai 2023 à 19 h : Conférence sur les reptiles et amphibiens;](#)
- [27 juin 2023 à 19 h : Conférence sur la science citoyenne;](#)
- [16 août 2023 à 19 h : Conférence sur les chauves-souris;](#)
- [27 septembre 2023 à 19 h : Conférence sur la biodiversité et la connectivité.](#)

## CALENDRIER MAI ET JUIN 2023



**Du 2 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2023, les heures d'ouverture de la mairie d'Orford seront du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le **vendredi de 8 h à 12 h.****



1<sup>er</sup> mai au 15 septembre 2023

PÉRIODE DE MESURAGE DES FOSSES SEPTIQUES

Tous les samedis du 6 mai au 4 novembre 2023 inclusivement | Garage municipal

ÉCOCENTRE OUVERT DE 8 H 30 À 16 H

18 mai 2023

DÉBUT SAISON VÉLOPARTAGE ORFORD

20 mai 2023 | Municipalité d'Orford

ÉCHANGE DE VIVACES

22 mai 2023

BUREAUX DE LA MAIRIE FERMÉS (JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES)

24 mai 2023 | Municipalité d'Orford

DEUXIÈME VERSEMENT POUR LES TAXES MUNICIPALES

5 juin 2023 | Mairie d'Orford

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

10 juin 2023 | Parc de la Rivière-aux-Cerises

VÉLO-FÊTE ORFORD

23 juin 2023

BUREAUX DE LA MAIRIE FERMÉS (FÊTE NATIONALE)

23 et 30 juin, 7, 14, 21 et 28 juillet et 11, 18 et 25 août 2023 | Parc de la Rivière-aux-Cerises

VENDREDIS MUSICAUX

30 juin 2023

BUREAUX DE LA MAIRIE FERMÉS (FÊTE DU CANADA)